

COMPTE - RENDU DE LA REUNION n°25

Une plantation mélangée plus adaptée grâce au Label Bas Carbone

31 mai 2024 - Velesmes-Echevanne (70)

27 participants

La forêt contribue à l'atténuation du changement climatique, car elle séquestre et stock le carbone atmosphérique (CO₂). Ce puits de carbone est néanmoins fragilisé par les à-coups climatiques et les ravageurs.

Certaines opérations ou pratiques sylvicoles, comme les plantations qui reconstituent une forêt ayant préalablement subi un dépérissement intense, sont de nature à renforcer ou maintenir la séquestration du CO₂ en forêt. Ces travaux de plantation ou de balivage... favorables à la séquestration et au stockage de CO₂, sont encouragés par la labélisation bas carbone et une aide financière d'une entreprise.



Le mercredi 29 mai au matin, dans le bois de la Mance à Velesmes-Echevanne (70), se sont réunis 27 personnes pour parler de reboisement et d'adaptation des forêts au changement climatique. Après quelques mots de bienvenu et une présentation de la forêt par le gestionnaire Damien Paget, propriétaires, professionnels de la filière et acteurs locaux ont attentivement écouté la présentation sur le carbone en forêt et la labellisation faite par Damien Chanteranne, responsable départemental et correspondant carbone pour la région Bourgogne-Franche-Comté

La première partie de la demi-journée a donc permis de rappeler les principaux rôles de la forêt (puits de carbone, réservoir, réduction des émissions de gaz à effet de serre par substitution) et d'identifier les différents compartiments de l'écosystème forestier qui stockent le

carbone absorbé. Les opérations sylvicoles favorables à ce stockage (bonnes pratiques) et celles qui le sont moins ont aussi été évoquées. Le mécanisme du dispositif Label Bas Carbone et les 3 méthodes forestières validées dans ce cadre ont été détaillés :

- Reboisement derrière peuplement dépérissent, incendié ou tempêté
- Boisement de terres non forestière en friche ou abandonnée
- Balivage permettant la conversion d'un taillis en une futaie sur souches

Les échanges se sont concentrés sur les conditions d'éligibilités qui sont attachées aux méthodes et sur le financement des opérations sylvicoles par une entité désireuse de compenser ses émissions de gaz à effet de serre.

La deuxième partie, animée par Juliette Vieille, a permis d'illustrer la méthode reboisement, avec une plantation mélangée financée par le groupe La Poste désireux de réduire ses émissions puis de compenser par le financement de projets forestier comme ici dans le massif de la Mance. Une des 5 parcelles reboisées à l'aide du « label bas carbone » a été parcourue.

Diagnostics de sol, choix des essences notamment avec l'outil BioClimSol, introduction d'essences atypiques plus résilientes, choix des plants et nouvelles techniques de travaux liés à la plantation étaient au programme. Le mélange, chêne pubescent, sessile, cèdre de l'Atlas, alisier torminal et séquoia toujours vert a suscité curiosité et interrogations des participants. Dans le contexte actuel, les propriétaires sont confrontés à de plus en plus de problématiques : changement climatique, échecs de plantation, augmentation des prix qui limite fortement les reboisements, indisponibilité des plants... Autant de questionnements de la part des participants en quête de solutions pour accompagner leurs forêts dans cette gestion de crise. Aujourd'hui, le label bas carbone avec l'accompagnement du CNPF, propose des solutions de financement dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la base du volontariat des entreprises. En Bourgogne-Franche-Comté, les financeurs recherchent surtout des projets prenant en compte l'adaptation des forêts au climat et leur valeur environnementale. Il y a un accent à mettre sur la communication auprès des propriétaires et gestionnaires pour leur faire découvrir cette labellisation et lever toute confusion avec le marché du carbone. Ce type de réunion est à mener dans les secteurs où il y a un grand besoin de renouvellement (dépérissements, coupes rases).

Juliette VIELLE – Technicienne du secteur de Gray et expérimentation
Damien CHANTERANNE – Ingénieur départemental et correspondant carbone

Le CNPF travaille sur le carbone depuis les années 2000 : identifier les gestes sylvicoles vertueux, savoir quantifier le carbone forestier, être un acteur majeur du label Bas-carbone en forêt, accompagner les entreprises pour mettre en œuvre des projets de compensation carbone en forêt privée, diffuser l'information et former les forestiers privés. Depuis avril 2019, le label Bas-Carbone est opérationnel, puisque les trois premières méthodes forestières révisées par le CNPF ont été validées par le ministère de la transition écologique et solidaire, annexées au label et publiées.

Pour en savoir plus : www.cnpf.fr / nos actions / Forêt et carbone

Centre National de la Propriété Forestière | Bourgogne-Franche-Comté

18 boulevard Eugène Spuller – 21000 DIJON

+33 (0)3 80 53 10 00

bfc@cnpf.fr – bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Établissement public national régi par les articles L321-1 et suivants du Code Forestier - SIRET 180 092 355 00197 – APE 84.13Z - TVA Intracommunautaire FR 75180092355